

nous n'écrivons pas ici, dans un but de récriminations personnelles, au sujet d'un abonnement perdu—ce qui ne pèse guère dans la balance—mais pour trancher nettement les positions et dissiper toute équivoque que l'on serait tenté de jeter de nouveau sur les motifs qui nous ont guidés dans cette lutte pour la défense de ce que nous croyions être de l'intérêt essentiel de notre profession.

Mais il est un point sur lequel nous désirons attirer particulièrement l'attention et qui démontrera mieux aux yeux de tous, quelle a été la largeur de nos vues et notre véritable attitude sur cette question, encore maintenant en litige devant toute la profession médicale du Dominion : c'est que, dans chacune des occasions où nous avons dû prendre une action ouverte contre le projet de l'établissement d'un bureau central pour les licences de la Médecine dans l'une où l'autre des provinces de la Confédération, nous avons toujours affirmé très explicitement notre adhésion au projet de la reciprocité interprovinciale des diplômes universitaires, qui permettrait de réaliser le même but utile et légitime que le Conseil Fédéral, mais sans aucun empiètement sur les droits acquis, sans risqué de nuire à aucune prérogative ou de compromettre notre autonomie provinciale en matière d'éducation professionnelle.

La question de cette reciprocité interprovinciale, avait été nettement exposée, devant l'Association Médicale du Canada, à la convention de Québec, en 1898, par M. le Dr Beausoleil de Montréal, alors Président. Nos lecteurs se rappelleront facilement avec quelle éloquence et avec quelle sincérité, ce médecin en fit valoir les avantages, tant au point de vue des égards mutuels et de la bonne harmonie entre les deux grandes races qui prédominent dans chacune des provinces, qu'au point de vue des exigences de la pratique qui légitiment le desideratum d'un accès libre dans les différents territoires d'un même pays.

Mais comment a-t-on répondu à cette offre de conciliation et de bonne entente qui avait été endossée par la grande majorité des médecins Canadiens Français ? Faut-il avoir à rappeler, ici, de nouveau, que l'on a vu certains organes de la profession médicale d'Ontario éléver la voix et déclarer avec une arrogante provocation, qu'il ne pouvait être question de la reciprocité des diplômes avec la Province de Québec, vu que les études médicales étaient inférieures, dans ce milieu ?

Si d'autres restèrent impassibles, pour nous, nous ne pûmes manquer d'être sensibles à l'injure ; et l'on sait avec quelle vigueur le gant fut relevé par l'un de nous, et comment M. le Dr Arthur Simard démontra par un ensem-